

Je souhaite obtenir l'aide de l'association pour une aide à l'acquisition d'instruments pour une nouvelle classe orchestre

- I - Le référent
- II - Le signataire
- III - Les partenaires
- IV - Les bénéficiaires
- V - L'organisation du projet
- VI - La continuité du projet
- VII - Complément d'informations

I - LE RÉFÉRENT DU PROJET

Le référent du projet sera la personne ressource auprès de qui l'association Orchestre à l'École pourra obtenir toutes les informations sur l'orchestre à l'école. Il se chargera de relayer les informations de l'association auprès des partenaires du projet. C'est généralement le référent du projet qui complète l'appel à projet (en concertation avec les autres acteurs).

Prénom du référent	Jean-Charles
Nom du référent	
Structure de rattachement du référent	HARMONIE MUNICIPALE CARENTAN LES MARAIS
Fonction au sein de la structure	CHEF DE MUSIQUE
Adresse e-mail du référent	
Téléphone du référent	

II - LE SIGNATAIRE DE LA CONVENTION

Merci de nous indiquer ici qui sera le signataire de la convention de partenariat qui vous liera à notre association si votre dossier est accepté. Il s'agit généralement du maire, du président de la communauté de communes ou du principal du collège.

Prénom du signataire	
Nom du signataire	
Structure de rattachement du signataire	MAIRIE DE CARENTAN LES MARAIS
Fonction au sein de la structure	Maire de Carentan les Marais

III - LES PARTENAIRES

Chaque orchestre repose sur un partenariat réunissant a minima :
 - un établissement scolaire (école élémentaire, collège, lycée),
 - un établissement d'enseignement artistique spécialisé (conservatoire, école de musique territoriale ou associative),
 - une collectivité territoriale (commune, communauté de communes ou agglomération, métropole, conseil départemental, région).
 - un ou des luthiers locaux.

ÉTABLISSEMENT(S) SCOLAIRES(S)
Établissement scolaire concerné

École élémentaire, collège ou lycée	école élémentaire
Nom de l'établissement	LES HAUTS CHAMPS
Secteur de l'établissement scolaire (public/privé)	Public
Adresse postale de l'établissement scolaire	rue Place du Général de Gaulle
	code postal 50500
	ville CARENTAN LES MARAIS
	pays FRANCE
Adresse e-mail de l'établissement scolaire	
Téléphone de l'établissement scolaire	

L'établissement est-il situé dans un quartier politique de la ville ?	Non
Statut particulier (REP, REP+, Cité Éducative...)	Territoire Educatif Rural
Environnement (rural, urbain, mixte...)	Rural
Nombre d'élèves dans l'établissement	152
Prénom du directeur/trice ou principal(e)	
Nom du directeur/trice ou principal(e)	
Contact mail	
Contact téléphone	
Prénom du professeur des écoles ou professeur d'éducation musicale du collège concerné	
Nom du professeur des écoles ou professeur d'éducation musicale du collège concerné	
Contact mail	
Contact téléphone	
Instrument pratiqué (s'il y en a)	Accordéon

ÉTABLISSEMENT(S) D'ENSEIGNEMENT MUSICAL
Établissement d'enseignement musical

Nom de l'établissement	HARMONIE MUNICIPALE CARENTAN LES MARAIS
Type d'établissement	Établissement public
Adresse postale de l'établissement d'enseignement musical	rue Boulevard de Verdun
	code postal 50500
	ville CARENTAN LES MARAIS
Adresse e-mail de l'établissement d'enseignement musical	
Téléphone de l'établissement d'enseignement musical	
Prénom du directeur/trice	
Nom du directeur/trice	
Contact mail	
Contact téléphone	
L'établissement d'enseignement musical porte-t-il déjà un projet d'orchestre à l'école ? Si oui, donner des précisions.	non

Musiciens qui interviendront dans l'orchestre

Pour un travail de qualité, il est préconisé que le temps en pupitre ne regroupe pas plus de 7 élèves. De même, il est préférable que plusieurs professeurs se partagent les interventions, plutôt qu'un professeur multi-instrumentiste. En effet, cela permet un partage plus riche et des apports pédagogiques différents, ainsi qu'une plus grande pérennité du projet. Un orchestre reposant sur un seul intervenant est en effet plus fragile. Ainsi, on recense généralement entre 3 et 7 intervenants pour une classe orchestre.

Intervenant 1	
Prénom	JEAN-CHARLES
Nom	
Instrument pratiqué	trompette, trombone, tuba, euphonium alto
Contact mail	
Téléphone	
Intervenant 2	

Prénom	
Nom	
Instrument pratiqué	flûte traversière et saxophone alto
Contact mail	
Téléphone	
Chef d'orchestre	
Nom et prénom du ou des chefs de l'orchestre à l'école (et coordonnées si nécessaires)	
COLLECTIVITÉ(S) LOCALE(S) IMPLIQUÉE(S)	
Collectivité impliquée	
Nom de la collectivité	CARENTAN LES MARAIS
Adresse postale de la collectivité	rue Boulevard de Verdun code postal 50500 ville CARENTAN LES MARAIS
Prénom du contact	
Nom du contact	
Fonction du contact	Maire de Carentan les Marais
Adresse e-mail du contact	
Téléphone du contact	
LUTHIER(S)	
Luthier local choisi pour l'achat des instruments	
Nom du luthier	Lordel musique
Adresse postale du luthier	rue 63 rue d'auge code postal 14000 ville Caen pays France
Prénom du contact	Jean-Yves
Nom du contact	
Fonction du contact	vendeur vents
Adresse e-mail du contact	
Téléphone du contact	
IV - LES bénéficiaires	
Un but partagé : l'épanouissement des jeunes. Le dispositif orchestre à l'école tend vers trois objectifs indissociables : - l'ouverture culturelle et l'accès à la pratique instrumentale - l'inclusion sociale des jeunes - favoriser la réussite scolaire et personnelle	
Profil de la population	Population à revenus modestes. Peu d'enfants sont inscrits à des activités extrascolaires. Les activités extrascolaires pratiquées sont essentiellement des activités sportives : football et judo.
Contexte socio-économique (sans problème, mixte, défavorisée, très défavorisée)	Défavorisée
Nombre d'enfants concernés par le projet	23
Classe(s) concernée(s)	CE2
Quel est le processus de sélection des enfants qui participeront à l'orchestre ?	Aucun enfant de CE2 de cette école ne sera écarté du projet
Pour les orchestres en école élémentaire, est-il prévu que le professeur des écoles débute l'instrument au sein de l'orchestre avec les enfants ?	Oui, elle choisira parmi les instruments proposé comme les élèves
Existe-t-il une chorale au sein de votre établissement scolaire ?	Oui, une chorale d'école (de la Petite section au CM2).
Un autre projet sera-t-il proposé aux enfants de l'école qui ne participent pas à l'orchestre ?	Chaque année, toutes les classes sont réunies autour d'un projet théâtre et chant à destination des parents. A cela se rajoutent chaque année, pour toutes les classes, un partenariat avec le "Théâtre en Partance", le dispositif "Ecole et cinéma", des visites à la Galerie d'Art municipale.
Des projets communs à tous les élèves de l'établissement vont-ils être proposés autour de l'orchestre ?	Oui, l'orchestre pourra intervenir lors des moments forts de l'école, en complémentarité avec les actions des autres élèves : le concert de Noël, le spectacle théâtral, la kermesse de fin d'année etc...
Quel sera le lien avec les autres apprentissages et projets ?	Concernant les liens avec les autres domaines d'apprentissages, nous pourrions envisager : un travail autour des compétences civiques, un réinvestissement des connaissances numériques (pour se repérer dans les temps, les mesures, les rythmes...), l'acquisition de repères culturels historiques et géographiques en lien avec les musiques abordées au cours du projet, voire élargir en faisant des passerelles avec les arts plastiques, l'intégration des TICE (par exemple, la réalisation de capsules vidéos pour présenter les instruments et leur fonctionnement ou utiliser un petit tutoriel pour aider à la mémorisation d'un morceau, pour apporter un cadre rythmique ou faire entendre une mélodie témoin). Des liens pourront être établis avec des projets de sorties éducatives ponctuelles (concerts scolaires, expositions artistiques), la participation des élèves avec leurs instruments aux cérémonies de commémoration (8 Mai, 11 Novembre, débarquement du 6 Juin), une intervention musicale lors du spectacle de l'école.
V - L'ORGANISATION DU PROJET	
Dans le dispositif orchestre à l'école, il est fortement conseillé que l'élève ait une pratique orchestrale de 2h par semaine dont au moins une heure dans le temps scolaire. L'association préconise des projets qui se déroulent sur 3 ans pour le même groupe d'enfants.	
CONTEXTE / ORGANISATION	
Existe-t-il d'autres orchestres à l'école dans l'établissement scolaire (si oui, combien et depuis quand) ?	NON
Expliquez le contexte général du projet : historique, origine du projet, objectifs recherchés au niveau pédagogique, territorial, pour les établissements...	Il y a quelques années, les classes de l'école s'étaient investies dans un partenariat avec l'Orchestre de Normandie (découverte des instruments à cordes, répétitions de l'Orchestre et concert choral des classes de tous cycles accompagnées de l'Orchestre. Parents et enfants en ont conservé un excellent souvenir. Madame X souhaitait permettre aux élèves de son école de renouveler une expérience dans le domaine musical et a proposé aux élus de Carentan d'initier un Orchestre à l'école. Ceux-ci se sont montrés d'emblée partants pour ce projet qui sera une chance pour les élèves de pouvoir apprendre à pratiquer d'un instrument, de participer à une expérience d'orchestre, et d'intégrer ensuite s'ils le souhaitent l'orchestre d'harmonie municipale.
Quelle est la durée du projet ? Combien d'années les mêmes enfants pratiqueront-ils leur instrument au sein de l'orchestre ?	3 ANS
Où se dérouleront les interventions des musiciens de l'établissement d'enseignement musical ?	Anciennes salles de classe en élémentaire et maternelle + Salle de garderie pour la répétition de l'orchestre.
LES INSTRUMENTS	

Il faut impérativement prévoir un instrument par enfant. Le parc instrumental est acheté chez le luthier local partenaire et répond aux exigences de qualité posées par l'association.	
Quels instruments composeront l'orchestre ? En préciser le nombre.	6 flûtes traversières, 6 saxophones altos, 4 cornets à pistons, 6 trombones, 2 tubas
Comment s'est effectué ce choix ?	Ce choix est dépendant des compétences des professeurs de musique impliqués dans le projet et pensé pour favoriser l'équilibre musical.
Comment allez-vous assurer les instruments (par l'établissement scolaire, par la mairie, par la famille de chaque enfant...)* ?	Assurance de l'Harmonie Municipale CMF
L'orchestre à l'école va-t-il bénéficier d'instruments déjà en votre possession (issus du parc de l'école de musique, de l'harmonie locale, de dons...) ? Si oui, merci d'en fournir la liste exhaustive.	oui, les tubas et les trombones.
Est-il prévu que les enfants puissent ramener leur instrument à la maison ?	OUI
Commentaire	Une présentation des instruments aux élèves est prévue en Juin, pour une "pré-sélection", puis ils pourront affiner leur choix en Septembre avec l'essai des instruments.
*L'association a un partenariat avec l'assurance Verspiere, si vous souhaitez en savoir plus, cliquez ici puis consultez l'onglet Gestion et Assurances des instruments.	
L'APPROCHE pédagogique	
Chaque orchestre a la liberté de choisir la méthode pédagogique qu'il souhaite utiliser entre un apprentissage basé principalement sur l'oralité, l'utilisation du codage, ou encore le recours à une formule mixte. Le même principe prévaut quant au choix du répertoire qui revient à l'équipe éducative.	
Quelle approche pédagogique envisagez-vous ?	Méthode Yamaha et compositions des professeurs.
Quel répertoire, quelle esthétique ?*	Tous styles de musique envisagés pour élargir leurs connaissances.
*L'association propose un répertoire gratuit pour ses adhérents, varié, adapté aux orchestres à l'école de tous les niveaux et pour tout type d'instrumentation. Pour en savoir plus, cliquez ici.	
LE RAYONNEMENT DU PROJET	
L'orchestre à l'école doit pouvoir s'inscrire de manière durable dans la politique culturelle du territoire. Grâce aux partenariats conclus avec les acteurs de proximité (lieux de diffusion, d'expositions, associations culturelles), les enfants participant au projet peuvent bénéficier d'un parcours culturel complet.	
Combien pensez-vous faire de représentations par an ? A quelle fréquence ? De quel type ? (devant les autres élèves de l'école, lors d'auditions de l'école de musique, à la maison de retraite, lors de la fête de la musique, avec un musicien professionnel, avec un autre orchestre à l'école, dans une salle de diffusion...)	Autant de fois que possible dans la limite du raisonnable pour ne pas perturber leur apprentissage. Vers des publics variés et en partenariat avec l'harmonie municipale : spectacles liés à la vie de l'école, maison de retraite, fête de la musique, et selon les opportunités, des manifestations en lien avec les festivités du débarquement, "Pierres en lumières" (lien avec le patrimoine architectural de la ville).
L'orchestre a-t-il un parrain/marraine ? Si oui, quel est-il ?*	Nous sommes en pleine recherche et serions intéressés par Ibrahim Maalouf.
D'autres projets de rencontre avec des artistes sont-ils prévus ?	Rencontre avec des intervenants sur le territoire.
*L'association propose un programme de parrainage par des musiciens professionnels, en partenariat avec la SACEM. Pour en savoir plus, cliquez ici.	
L'ÉVALUATION DU DISPOSITIF	
L'évaluation du dispositif doit être prévue dès sa conception. Elle permet de veiller au respect des exigences de qualité, et d'améliorer constamment le projet. Elle peut être menée par le comité de pilotage ou faire appel à un acteur extérieur.	
Un comité de pilotage a-t-il été constitué ?	Oui, il a été formé pour la mise en œuvre du projet.
Un coordinateur de projet a-t-il été nommé ?	
Combien d'heures de coordination ont été prévues pour les intervenants (côté éducation nationale et/ou école de musique) ?	30 minutes par semaine pour les professeurs d'instruments et professeur d'école.
Quel dispositif d'évaluation avez-vous prévu pour le projet ? Sur quels critères sera-t-elle réalisée ?	L'évaluation du fonctionnement sera du ressort du comité de pilotage : des bilans seront effectués en cours et fin d'année entre les différents partenaires pour assurer une bonne cohésion entre les différents acteurs. Les apprentissages proprement dits seront l'objet d'un regard croisé des enseignants s'appuyant sur le répertoire d'indicateurs proposé par le CPDEM.
VI - LA CONTINUITÉ DU PROJET / L'APRES-PROJET	
Dès le montage du projet, il est essentiel de prévoir, en étroite collaboration avec les autres acteurs du territoire, des passerelles pédagogiques (exemple : poursuite au collège d'un orchestre à l'école initié en classe élémentaire, accueil pédagogique spécifique dans les écoles de musique), financières (exemple : négociations d'une tarification spéciale pour l'inscription à l'établissement d'enseignement artistique) ou encore musicales.	
Souhaitez-vous ouvrir d'autres classes orchestre dans l'établissement scolaire ?	Pas dans l'immédiat mais à voir dans les années à venir avec l'équipe de pilotage.
Que proposerez-vous aux enfants à l'issue du projet ?	Les enfants pourront intégrer l'harmonie municipale. Les cours d'instruments à l'école de musique inter-communautaire seront alors pris en charge par la municipalité.

Avez-vous déjà pris des contacts pour anticiper la fin du projet ?	Ce dispositif existe déjà pour les musiciens engagés dans l'harmonie municipale.
VII - COMPLÉMENT D'INFORMATION	
Donnez-vous votre accord pour l'inscription de tous les contacts renseignés à notre newsletter ?	oui